

Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement



## BUSH : PERSISTE ET SIGNE

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique  
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00  
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 7

En date de mercredi soir dernier, soit pour nous le 10 janvier 2007, le président Bush a annoncé sa nouvelle stratégie pour l'Irak.

Cet énième plan est précédé d'un judicieux mea culpa.

« La où des erreurs auront été commises, la responsabilité m'en incombe », dit le président Bush en préambule.

Cet instant fugace de vérité est bien à propos. Nous espérons que l'histoire retiendra cette phrase, tant elle est lourde de sens et de conséquences.

En effet, le président nous annonce ainsi qu'il assumera les crimes de guerre et contre l'humanité commis par la non-clairvoyance de ses choix, choix qui se traduisent de manière désastreuse sur le terrain irakien ou à Guantanamo.

Pourtant, au contraire, cette brève lucidité incite le président Bush à poursuivre prioritairement l'option militaire en annonçant l'envoi d'un contingent supplémentaire de 21.500 soldats américains. Ce nombre s'ajoute donc au 110.000 militaires US déjà présents en Irak depuis 4 années de conflit.

Faisant quasi fi du rapport Baker qui prônait le dialogue, la stratégie retenue est celle de l'escalade de la violence.

On sait pourtant que cette logique est contre-productive :

- elle est coûteuse en vies humaines tant du côté irakien que du côté des forces de la coalition ;
- elle est coûteuse tout simplement : 6,8 milliards de dollars US pour le nouveau plan dont 5,6 milliards pour le militaire contre 1,2 milliard pour le volet reconstruction et la création d'emplois ;
- elle est aussi peu efficace : le pays s'enlise dans la violence que la coalition prétend combattre. Aussi le nombre de 21.500 est estimé par les stratégies militaires comme insuffisant pour influencer la victoire ;
- elle ne concourt en rien à une stabilisation de la région dans la mesure où elle participe notamment à la radicalisation des acteurs locaux, régionaux. Cette situation ne trouve-t-elle pas également écho chez nous, par l'influence qu'elle porte sur notre perception de ce que doit être le dialogue interculturel ?
- elle ne s'inscrit nullement dans une vision politique régionale à moyen terme. Agissant de la sorte, le risque est grand de déstabiliser la région pour un bon nombre d'années ;
- Citons aussi, dans le même sens, les constats formulés par la plate forme anti-guerre de la CNAPD dont nous sommes partie prenante . Elles sont certes radicales mais explicites et insistent bien sur le volet de l'illégalité des actions menées.

De fait, les actions qui sont entreprises en Irak le sont dans un cadre politique et éthique qui est sujet à caution.

De même, la validité juridique de l'entrée en guerre est contestable du point de vue du droit international. Il s'agit en fait davantage du résultat d'un rapport de force

unilatéral que d'un choix concerté et validé par les principales tendances de la communauté internationale.

« La *guerre contre le terrorisme* des Etats-Unis et de leurs alliés, ainsi que leur politique de démocratisation forcée, sont contre-productives politiquement et ont rendu la région du Moyen-Orient plus instable :

- En Irak, l'invasion et l'occupation illégales sont à l'origine de plusieurs centaines de milliers de victimes civiles. Le pays n'a jamais été aussi loin d'un état de paix, de bien-être et de démocratie.
- La situation dans les territoires Palestiniens se dégrade continuellement suite aux boycotts américain et européen d'un gouvernement démocratiquement élu. La population civile est une fois de plus la principale victime de l'agression militaire israélienne et des sanctions économiques internationales.
- Le Liban est durement touché par l'invasion militaire israélienne qui, selon le rapporteur du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et de diverses organisations humanitaires, est en violation du droit international et du droit international humanitaire.
- La politique de non-prolifération dans la région n'est pas crédible tant que l'arsenal nucléaire Israélien ne lui est pas soumis et alors qu'un accord de coopération portant notamment sur la non-prolifération a été signé récemment entre Israël et l'OTAN ».

Pourtant, la stratégie du dialogue était un choix possible et plus que suggéré dans le rapport Baker. Il aurait été d'un réel courage politique que le président actuel, tant envieux de « contribuer à l'Histoire », saisisse cette chance pour voir plus loin.

Ce n'est pas le cas et c'est grandement dommage.

Les populations civiles vont encore payer le tribut d'une guerre dont elles sont les victimes avant d'en être d'éventuelles complices.

Un autre effet dévastateur du choix de Monsieur Bush est de faire déjà porter le chapeau de son échec au gouvernement irakien à qui il assigne des objectifs inatteignables, compte tenu du contexte actuel.

Dans *La Libre Belgique* du vendredi 12 janvier, citons : « **Objectifs assignés au gouvernement irakien.** Le premier ministre Nouri al Maliki devrait accroître la participation des Sunnites dans le processus politique, préparer une loi, longtemps retardée, sur la distribution des revenus provenant du pétrole, et assouplir la politique gouvernementale à l'égard des anciens membres du parti Baas. Il devra aussi mettre en place un processus pour amender la Constitution. Des élections locales devraient avoir lieu cette année. Les forces irakiennes devront prendre le contrôle complet du pays au plus tard en novembre 2007 ».

Que faire face à cette obstination ?

Nos mouvements ne sont évidemment pas les locataires de la Maison Blanche.

Il est néanmoins utile de redire inlassablement notre choix du dialogue et de la médiation régionale.

Celui de la désescalade militaire et idéologique aussi.

Accorder du temps au temps aussi. Un minimum de rapport de confiance entre parties prendra du temps et n'ira pas de soi, loin de là. Mais il est nécessaire si l'on veut travailler sur des solutions durables.

Nombreux sont ceux qui pensent de cette manière : certaines chancelleries occidentales en passant par les auteurs du rapport Baker ou des membres démocrates du Congrès américain, des militants pour la paix des deux côtés de l'Atlantique en passant par les victimes tous camps confondus.

Il leur faudra du temps, du courage et de la conviction pour convaincre.

C'est eux qu'il faut soutenir publiquement.

Leurs voix alternatives couvriront un jour les voix dominantes des grands marchands du monde.

A ce sujet nous vous invitons déjà à la manifestation de la *Plateforme anti-guerre* prévue à Bruxelles le dimanche 18 mars 2007 (pour plus d'infos, rendez-vous sur notre site Internet).

En effet, tant la Belgique par sa présence au Conseil de Sécurité que l'UE, force tranquille en gestation, peuvent et doivent avoir une action basée sur les principes suivants.

Citons :

- « - Le respect du droit international, du droit humanitaire international, de la charte des Nations Unies ainsi que des droits de l'homme.
- Le respect de la souveraineté des Etats et du droit à l'autodétermination pour chaque peuple.
- Le dialogue entre tous les acteurs politiques et la recherche de solutions pour les différents conflits. »

C'est dans ce sens que nous demandons, en complément de la plate forme anti-guerre :

- Un désengagement rapide de l'ensemble des troupes étrangères d'Irak.
- Que les diverses parties en présence et leurs alliés s'abstiennent de contribuer à la violence (dont celles exercées à l'encontre des victimes civiles, ce qui est contraire au droit humanitaire).
- Que ces mêmes parties s'abstiennent de toute intervention indirecte ou appui direct favorisant la persistance du conflit interne.  
(ceci se traduit notamment par, citons la plateforme, « l'arrêt de toute collaboration directe ou indirecte belge avec les forces d'occupation, arrêt des transports militaires américains à travers le territoire belge, et donc l'annulation des accords s'y rapportant avec les Etats-Unis »).
- La prise en compte réelle d'un point de vue politique, diplomatique de la dimension régionale ; ceci concerne les conflits israélo-palestinien, libanais et la question iranienne.
- Cette prise en compte passe par un réel travail de compréhension culturelle. Notion essentielle dans les arbitrages nécessaires futurs.
- « Pas de course à l'armement ni de militarisation de la région ; interdiction des armes à sous-munitions et des armes contenant de l'uranium appauvri ; une zone dénucléarisée au Moyen-Orient »
- La Belgique en tant que membre du Conseil de Sécurité devra militer pour que les résolutions des Nations Unies touchant à la région soient mises en application.
- En ce sens la Belgique veillera à ce que son attitude donc la primauté aux choix opérés par les nations unies et non aux choix imposés par l'Otan.

-----

Benoit Albert, secrétaire général.  
Janvier 2007.

